



abus de date limite de resiliation

Par **de Martino**, le **17/08/2012** à **16:18**

bonjour je me suis inscrit a cours servais cours par correspondance,or apres avoir trouve un emploi j'ai demande a etre resilie(par email le 28/06/2012)on m'a demande d'envoyer un recommande avec AR ce que j'ai fait le 10/08/2012 or on m'a repondu qu'il n'etait plus possible de me resilier car 3 mois passe apres la date d'inscription (25/04/2012).Aussi puis-je avoir un recours quelconque afin d'obtenir ma resiliation et le retrait automatique (75 euros par mois) du fait de les avoir contacte par mail avant la date limite, merci.

Par **janus2fr**, le **17/08/2012** à **16:21**

Bonjour,

Il faut revoir le contrat et les modalités prévues pour la résiliation. S'il est bien indiqué que la résiliation doit être faite par lettre recommandée, c'est bien la date de réception de cette lettre recommandée qui compte.